Académie de Lille N° 204 - Mars 2021

Trimestriel- CPPAP 1121S07326 - ISSN : 1771-1762
Section Académique de Lille SNEP FSU
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE
Directeur de la publication : E. JANKOWIAK
Imprimer dans nos locaux syndicaux
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€

LILLE PIC
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Dépôt à La Poste le **19/03/21**
A distribuer avant le **23/03/21**

SNEP U.S.U. F.S.U.

Bulletin du SNEP-FSU Lille
Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
Email : s3-lille@snepfsu.net Site Internet : http://snepfsu-lille.net/wp/

Avec moins et dehors, une discipline en danger. Le SNEP alarmiste ou réaliste ?

EDITO

Le virus est toujours là. Il se promène le long de nos côtes puis se balade, déguisé, partout sur le territoire. Cela donne l'occasion au gouvernement d'essayer de nous mener à la baguette et par le bout du nez !

L'énième rebondissement pour les professeurs EPS survient le 15 janvier de la bouche de notre ministre : **l'EPS se fera DE-HORS !**
Pourquoi ? On ne sait toujours pas.
Combien de temps ? On en reparle dans quinze jours. Depuis, on attend toujours !

Alors que le froid sévissait dans notre académie, l'administration demandait une nouvelle fois aux professeurs d'EPS exaspérés d'être inventifs, de bricoler, de se débrouiller. Mais jusqu'où cette mascarade va aller sans sacrifier la richesse de l'enseignement quand ce n'est pas l'enseignement qui est sacrifié tout court ?

À moins que cela ne satisfasse secrètement ce gouvernement puisque dans le même temps, lors d'une énième mise en scène médiatique de Blanquer, les collègues assistaient, ahuris et médusés, à sa gesticulation ratée dans une cour de récréation, tout sourire, et appelant à l'essentiel : l'activité physique !

La profession lucide**,** à mille lieues de comparer EPS et gesticulations, de confondre professeur et animateur**,** lui rappellera aisément que dans notre académie l'essentiel n'y est pas : les cours d'EPS sont parfois annulés, 80 **%** des AS[1] ne fonctionnent pas ou très mal, les animateurs des sections sportives craignent une baisse des effectifs pour la rentrée 2021 et à fortiori des moyens attribués, les collègues sont dans l'impossibilité de programmer les CCF de baccalauréat. Ils subissent des baisses de la DHG dans leur établissement au moment où les effectifs augmentent, reflet de la volonté libérale du gouvernement d'affaiblir les services publics.

Alors Monsieur Blanquer, l'essentiel ce n'est pas de bouger mais d'être un peu sérieux en considérant la jeunesse avec le plus grand respect et non avec le mépris dont vous faites preuve à son égard !

Le SNEP lui, continuera d'être réaliste et alarmiste s'il le faut, pour les élèves et pour la discipline EPS plus que jamais en souffrance et en danger !

[1] Enquête SD UNSS Nord sur 180 EPLE

Emilie JANKOWIAK
Secrétaire Académique SNEP-FSU

SOMMAIRE

Les Profs d'EPS en colère P1
Édito et Sommaire.....P2
Le SNEP - FSU Lille en action P3
Préparation rentrée 2021/2022 .....P4
Enseignement de spécialité P5
Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) P6
La réforme de la formation dès 2021 .....P7
Le CD UNSS 59 .....P8
Dossier Mutation INTRA P9-12

LE SNEP-FSU LILLE EN ACTION

LE SNEP-FSU SUR TOUS LES FRONTS

- **12 comités de suivi et CTA**
- **8 groupes de travail,**
- **23 GT et CHSCT académiques et ministériels**
- **2 CD UNSS et 2 CR UNSS**
- **Entrevue avec les IA-IPR EPS le 21 janvier 2021**

AUDIENCES MINISTÉRIELLES

- Interpellation des élus (mails, courriers...) pour exiger de meilleures conditions de travail (plan de construction de gymnases...)
- CHSCTM pour dénoncer nos conditions de pratiques et la souffrance au travail accentuée par la crise sanitaire
- Audience auprès du MEN pour dénoncer les restrictions budgétaires, la loi de transformation de la Fonction Publique...

CD UNSS / CR UNSS

Le SNEP-FSU Lille reste force de proposition pour maintenir un sport scolaire dynamique et attrayant afin de le voir se relever de ce défi qu'incombe la crise sanitaire actuelle.

CDEN / CTSD - CAEN / CTA

Le SNEP-FSU Lille s'est exprimé pour dénoncer plusieurs violences:
violence budgétaire conduisant à la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.
Violence réformatrice avec la poursuite de réformes qui tournent le dos à plus de 30 ans de démocratisation
Violence sanitaire puisque les personnels ne se sentent pas suffisamment protégés par l'institution.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGUES

Le SNEP-FSU Lille ne cesse de répondre aux problématiques des collègues et de les accompagner dans leurs démarches :

- sur les DHG, comment agir en CA, quelle stratégie adopter en cas de suppression de poste
- sur des dossiers santé
- sur l'avancement de carrière et mutation
- sur le fonctionnement de l'EPS par rapport aux différents protocoles
- sur des problématiques d'installations sportives (rénovation, construction, problèmes liés à leur accès, natation...)
- sur les budgets EPS

AVIS AUX COLLÈGUES

Faites nous remonter vos remarques sur les conférences pédagogiques en vue de préparer une prochaine audience avec les IA-IPR EPS.
Sur cette dernière, le SNEP-FSU Lille interviendra sur:

- **Les professeurs EPS en difficulté (prise de contact, accompagnement).**
- **Les conférences pédagogiques post-vacances**
- **Les pratiques professionnelles à l'œuvre actuellement et perspectives d'avenir**
- **La pérennité des sections sportives scolaires et réalité de leur fonctionnement.**

Edmond LABUSSIERE
Secrétaire Académique Adjoint

Préparation de la rentrée 2021 dans le Nord/Pas-de-Calais : Une saignée inacceptable ! Une de plus…

En pleine pandémie, alors que les conditions d'enseignement se sont considérablement dégradées, que les personnels tiennent le service public d'Éducation à bout de bras, que les moyens sont absolument nécessaires pour raccrocher de nombreux élèves, le Ministère de l'Éducation Nationale a maintenu son cap de suppression de postes.

L'académie de Lille détient un nouveau triste record avec l'équivalent de 194 postes supprimés dans le second degré pour la rentrée 2021, pour 1622 élèves en plus à la rentrée! (devant Grenoble, Paris ou Nancy-Metz). Comme nous l'avions dénoncé lors de leur présentation, les réformes du lycée et du lycée professionnel, avec la baisse de l'offre de formation et d'heures d'enseignement offertes aux élèves (notamment en EPS au LP), permettent précisément ces suppressions de postes et accentuent la dégradation des conditions d'enseignement. Ne reculant devant aucun subterfuge, le Ministère prétend compenser ces amputations par une augmentation des heures supplémentaires.

Depuis 2018, ce sont 722 postes que l'académie a perdus dans les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels. S'ajoute à cette saignée de l'emploi, des annonces de baisse démographique pour les années à venir. Déjà largement visibles dans le premier degré, elles affecteront dès la rentrée 2021 les effectifs de 6ème. Par effet cumulatif, elles toucheront progressivement les autres niveaux du collège puis des lycées et LP.

Les deux effets cumulés : logique ministérielle de suppression de postes ET baisse démographique présagent d'un avenir sombre pour l'emploi et la mobilité!

Dans ce contexte de crise sanitaire, le Ministre aurait pu choisir d'investir dans l'Éducation pour espérer combler les inégalités qui se creusent encore et toujours. Mais non, la casse continue ! Depuis 2018 au niveau national c'est environ une classe fermée pour chaque centaine d'élèves en plus (43 706 élèves de plus mais 417 classes fermées). Il faut donc faire toujours plus avec moins de moyens !

Les chiffres de l'académie de Lille à la rentrée prochaine :

À Lille, Madame le Recteur parle elle aussi de « compensation » des suppressions par des heures supplémentaires. Mais la réalité est tout autre : les heures supplémentaires, on n'en veut pas ! Comme le relève un rapport du sénat, « il semblerait **qu'un seuil ait été atteint. Cette année, les auditions ont montré que, dans de nombreux établissements, il n'y a plus de créneau horaire disponible ou d'enseignants disponibles et volontaires pour effectuer ces heures supplémentaires ».** Un bilan des mesures de suppression et de création de postes sera communiqué en CTA au mois de mars aux organisations syndicales. L'impact sera réel sur le mouvement de mutation intra-académique. Le SNEP sera en mesure de vous fournir toutes ces données !

Alors, si les HSA sont refusées par les enseignants, que faire des créneaux horaires-élèves non couverts ?

Des idées ? le Ministère en a à la pelle! Augmentation des contractuels et des emplois précaires, mise en ligne d'annonces sur les sites d'offre d'emploi, création d'un nouveau type de parcours de formation : en master alternant sur des demi-années (BMP de 6h) ! ***(voir article page 6 sur la réforme de la formation).*** **Comprenez bien, des emplois qui durent quelques semaines, quelques mois, sont bien plus faciles à supprimer !**

Alors oui, continuons d'être alarmistes, réalistes et mobilisés en équipe et dans nos établissements en votant au CA contre les suppressions de postes et l'augmentation des HSA au détriment des HP. Demandons des audiences au rectorat, refusons les heures supplémentaires, créons des pétitions avec les fédérations de parents…

Notons aussi qu'il y a certains chefs d'établissement qui ne confondent pas loyauté et soumission aveugle et résistent. Pour preuve, la manifestation de 130 personnels de direction rassemblés le mercredi 3 février 2021 devant le rectorat de Caen pour manifester leur désarroi face aux suppressions de postes annoncées. À quand une mobilisation similaire devant le rectorat de Lille ? [1]

1 Ouest-France 03-02-21 Caen. Éducation : près de 130 proviseurs et principaux manifestent devant le rectorat.

Emilie JANKOWIAK

LGT, LP :
- 104 postes /
+ 1622 élèves

Collèges 59 :
-54 postes /
+ 1607 élèves

Collèges 62 :
-33 postes /
- 88 élèves

Enseignement de Spécialité : Éducation physique, pratiques et culture sportives. Implantation à la rentrée 2021 !

Bien qu'opposés à la réforme du lycée, le SNEP et les collègues d'EPS n'ont eu de cesse de convaincre pour qu'advienne une voie d'approfondissement pour l'EPS. Pourquoi aurions-nous été la seule discipline à ne pas bénéficier d'un enseignement de spécialité **?** Il en va de notre reconnaissance dans le système scolaire**!** Annoncé par le ministre en décembre**,** c'est bien la création de cet enseignement de spécialité qui est actée pour la rentrée 2021 mais dans quel calendrier ? Dans l'urgence à coup sûr, il faut candidater avant même que le programme ne soit défini !

Dans l'académie de Lille, à la rentrée prochaine, c'est donc à voilure réduite (et non à titre d'expérimentation) que l'enseignement va s'implanter. Ce sont 3 lycées qui seraient choisis par les IPR : **Lycée Baudelaire à Roubaix (59), Lycée Henri Darras à Liévin (62), Lycée Léonard de Vinci à Calais (59).** Les noms de ces 3 établissements ont été évoqués au CTA du 28 janvier par le secrétaire général en réponse à une question du SNEP. La confirmation est attendue lors d'un prochain CTA.

Encore une fois**,** précision est faite qu'aucun moyen supplémentaire n'y étant attaché, cela se fera à moyens constants dans les établissements.
Cet enseignement de spécialité maintes et maintes fois demandé par le SNEP arrive dans les établissements après qu'un bon nombre d'autres enseignements de spécialité aient déjà été implantés.
Nous dénonçons l'absence de moyens spécifiques afin d'éviter les tensions dans les établissements où l'enseignement sera mis en place au détriment d'autres disciplines!

Le SNEP Lille a demandé à plusieurs reprises en CTA de connaitre les critères de sélection et les éléments de la procédure de candidature. Le rectorat avait évoqué une réponse écrite non parvenue à ce jour. À l'oral, on nous a répondu que certaines candidatures des 7 ou 8 reçues avaient été spontanées et d'autres avaient été sollicitées par les inspecteurs.
Cette précision n'a pas non plus été apportée lors des conférences pédagogiques initiées par les IPR en visio conférence.

Le SNEP-FSU réitérera sa demande auprès des IPR et du rectorat pour obtenir plus de transparence. La démarche doit être connue de tous et ouverte à toutes les équipes qui souhaitent candidater.

Emilie JANKOWIAK

Consulter le projet de programme de l'enseignement de spécialité ici.

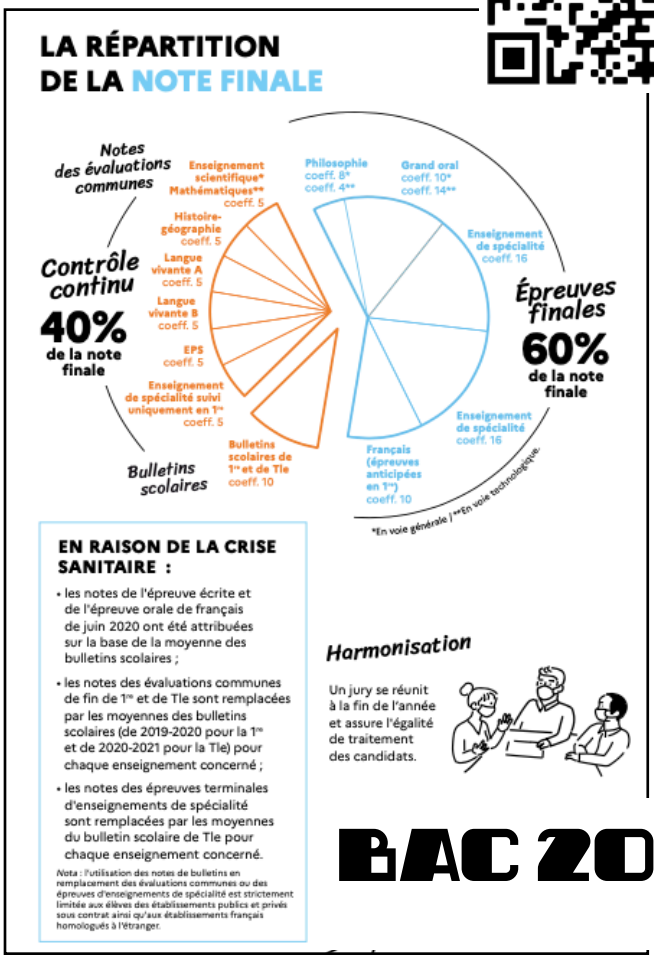

LES CLAS : Un enfumage de plus…j'en tousse encore !

Après les ZEP, les RAR, RRS, les CLAIR (et les ECLAIR), les REP+, les REP, voici les CLA : les Contrats Locaux d'Accompagnement !

Dans ces conditions sanitaires difficiles et de suppression de moyens pour la rentrée 2021, il était compliqué pour le gouvernement et le rectorat d'assumer explicitement la remise en cause de la politique d'éducation prioritaire national avec en son sein les REP et REP+ (et les moyens afférents) sans mettre le feu aux poudres.

La stratégie consista donc à parler d'expérimentation limitée à 3 académies (hors région parisienne) : Lille, Nantes et Marseille. Deux où l'éducation pèse lourd : Lille et Marseille et la troisième où l'on invoque la ruralité pour mieux justifier la mise en place des CLA (contrats locaux d'accompagnement).

Le rectorat de Lille en CTA est allé jusqu'à affirmer que cette expérience était complètement déconnectée des REP et REP+ dont les moyens étaient « sanctuarisés ». Pour un an seulement alors ? ou deux ? temps correspondant à la fin du mandat Macron, étrange coïncidence ou calendrier savamment organisé ? Nous voilà vite renseignés puisque lors de l'audience accordée à la FSU le 10 février par le secrétaire d'État est évoqué « une possible redéfinition de la carte des REP+ en 2023 avec conjointement une nouvelle cartographie des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) » …sans donner d'assurance sur les REP, ce qui signifie en creux que les REP sont bien sur la sellette. Et avec eux, leurs effectifs limités, leurs moyens de fonctionnement, les primes et bonifications pour les personnels…

L'expérimentation des CLA est donc bien une amorce de réforme pour déconstruire la politique d'éducation prioritaire, un tour de chauffe visant à légitimer une méthodologie et un pilotage académique, en lieu et place d'une politique cadrée nationalement.

Le contrat d'objectif, la contractualisation : ça rime ! Le tout local, la grande débrouille ! Ça ne vous dit rien ? Voyons poindre la concurrence, le pilotage par les résultats, l'évaluation par le projet, les contrats signés par des établissements ciblés par les services académiques. Et du côté des personnels ? menace sur les indemnités, les pondérations, la fin des effectifs réduits pour tous à la faveur de quelques-uns jugés…méritants et proactifs !

À n'en pas douter une belle économie au passage, grande priorité du gouvernement, sur le dos des plus faibles élèves et des familles aux IPS les plus bas, c'est inacceptable !

Concrètement, à la rentrée 2021 dans notre académie, quelques collèges non classés REP et REP+ actuellement, mais aussi quelques lycées et LP, se verront dotés d'IMP, d'HSE et de moyens financiers afin de mettre en place un projet construit par leurs soins ! Un projet, encore un, un fourre-tout, ça ira bien ! Du travail en plus encore et toujours, dans ce contexte, c'est juste impossible !

Retrouvez ici le détail des établissements concernés et des moyens académiques liés à cette expérimentation (la répartition des moyens sera fonction du projet ! Ils sont très limités, vous vous en doutez !)

Il est encore temps de résister !
Les équipes des établissements ciblés seront sollicitées pour connaitre leur volonté d'intégrer le dispositif. Puis la délibération doit se faire en conseil d'administration. Les équipes peuvent accepter ou refuser d'y adhérer ! La logique verticale de décision pourrait montrer ses limites en cas de refus !

Emilie JANKOWIAK

Formation et recrutement des enseignants : Des étudiants en responsabilité de classe dès l'année prochaine !

C'est tous azimuts que les réformes sont engagées par le ministère Blanquer et la formation n'y échappe pas faisant partie des rouages bien huilées de sa machine infernale.
Professionnalisation non pas dans une perspective de développer un spécialiste de la didactique et de la pédagogie mais bien déformation pour limiter la vision de son métier à un exercice applicatif de pratiques normalisées. La formation par la mise en responsabilité en classe devient l'instrument idéal de la transmission de bonnes pratiques selon Blanquer.

Les grandes lignes du changement :

- **Réforme des masters MEEF : Déplacement du CAPEPS de fin de M1 à fin M2.**

- **Introduction d'une troisième épreuve orale : formatage oblige ! Réponses calibrées attendues.**

Arrêté du 25 janvier 2021 : « L'épreuve portera sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier, à rendre compte de ses expériences (…) Lors d'un échange avec lui, le jury appréciera l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la république et les exigences du service public ».
Demandons l'abandon de l'oral d'entretien des concours tel qu'il est présenté : formatage mettant de côté les qualifications disciplinaires, pédagogiques et didactiques.

- **2 versions de master MEEF possibles : alternant ou non alternant.**

Pour les alternants c'est 6h d'enseignement en responsabilité en semestre 2 de M1 + semestre 1 de M2. Soit un total de 216h d'enseignement auxquelles s'ajouteront 24 h pour l'animation du sport scolaire. Tarif : 850 euros brut pour l'étudiant-e. Dès la rentrée 2021, ce sont 470 étudiants dans l'académie de Lille qui seront concernés. Le calibrage disciplinaire EPS n'est pas encore dévoilé.
Travail précaire vous avez dit ? Ou comment surfer sur la précarité étudiante en utilisant ces derniers comme moyens d'enseignement…

Pour les non alternants c'est passage du concours en fin de M2 puis une année de stage à temps plein ! Passant d'un mi-temps à un temps plein.
Voilà comment le gouvernement récupère autant de moyens ! Nous sommes bien loin de la revendication du SNEP d'un tiers temps sur le service du tuteur.

- **Le tuteur justement : passage de l'indemnité de 1 IMP à une 1/2 IMP.**

Enfin, l'impact sur le mouvement des personnels titulaires sera réel, il dépendra du nombre de berceaux occupés par ces étudiants dans les établissements. Mais pour l'instant : silence radio sur le sujet…
Quant aux parents, ils constateront l'explosion des non-titulaires qui encadreront leurs enfants parfois sur des demi-années !

Emilie JANKOWIAK

LA FORMATION INITIALE

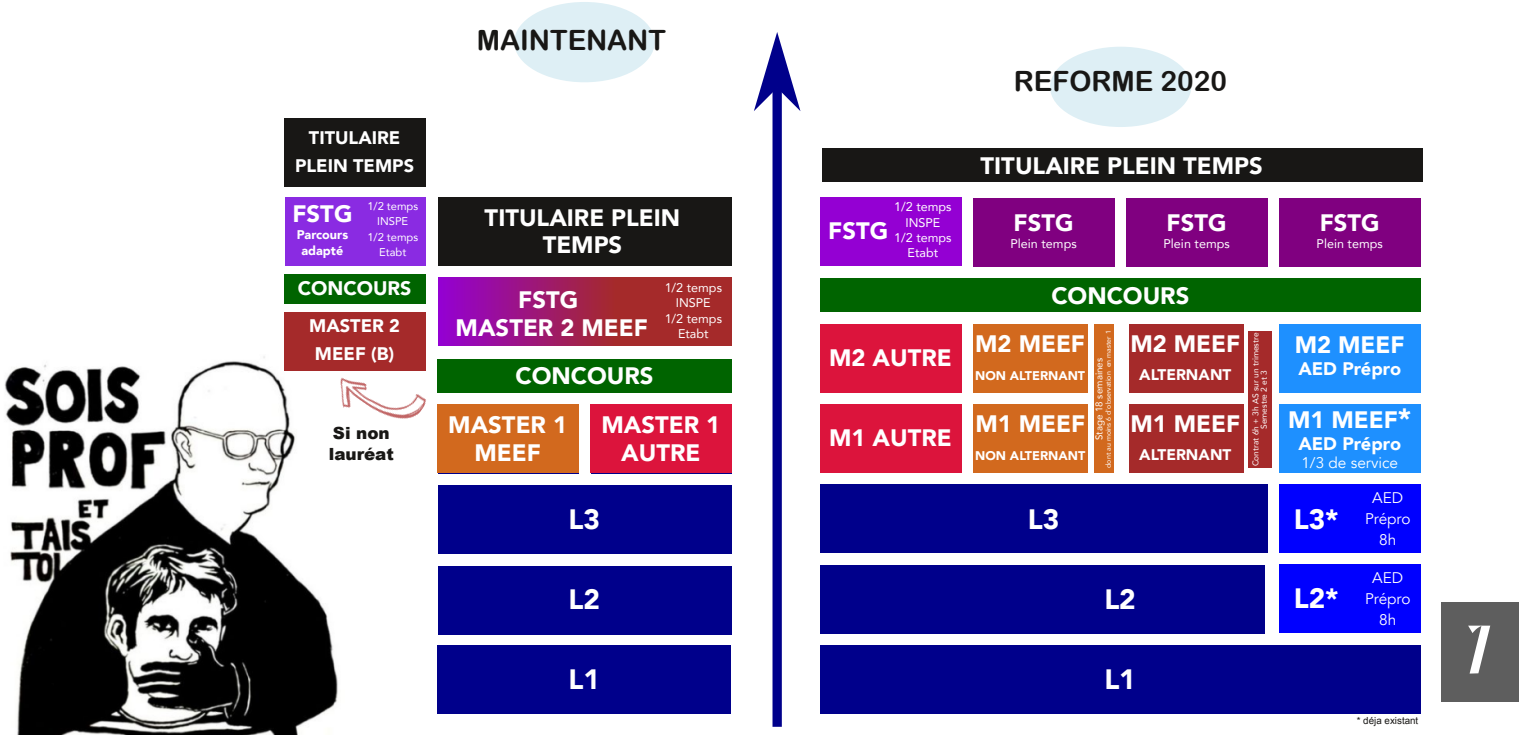

Compte rendu Conseil départemental UNSS 59

Jeudi 18 février 2021

Présidé par Anne Laure Arino, Dasen adjointe, le conseil départemental UNSS a fait un état de la vie des AS depuis la rentrée 2020.

C'est d'un état inquiétant dont il est question car même si les collègues se sont adaptés, ont modifié leur programmation, il se trouve que sur 180 réponses AS, 80% d'entre elles ne fonctionnent pas actuellement.

Ainsi, même si les AS continuent de vivre « tant bien que mal », force est de constater que le contexte plombe leur fonctionnement malgré toutes les bonnes volontés et l'absence de réponse, d'étude de fonctionnement, inquiète…

Il est présenté un état des licenciés, un bilan sportif et de formation réalisée en 2019-2020.
En revanche, le service départemental n'a pas souhaité présenter un projet de budget pour 2020-2021, ce qui est pour le moins surprenant au moment où les AS ont présenté, elle, un budget malgré un contexte très contraint. C'est sur celui-ci que les AS du nord peuvent (et doivent) solliciter les aides du conseil départemental du Nord notamment. Pourquoi, à l'échelon départemental, se passer de présenter un budget ?...

En ce qui concerne les aspects « technico-financiers », le service départemental prépare une formation au rôle de secrétaire et de trésorier sur la base du volontariat.

La question financière, chère aux AS quoi qu'on en dise, fait apparaître le fait que peu d'entre elles seraient en grande difficulté mais le SNEP-FSU a porté l'idée de faire une étude la plus large possible sur toute modalité de financement (contrat, licence individuelle, autre possibilité) pour ne pas se laisser uniquement enfermer dans une adaptation au contrat qui reste un élément de crispation des équipes car son coût est trop élevé.

Le SNEP-FSU a porté des choix clairs :
- laisser la possibilité chaque année et au choix des AS de passer au contrat licence ou à l'achat de licences individuelles

- faire passer le paramétrage de calcul pour les LP de 18 à 16 élèves et d'abaisser de deux points le paramètre de calcul pour le contrat licences pour les LPO et les LGT en raison de la réforme du lycée car ce sont eux qui supportent le plus de baisse de licenciés (notamment en raison des cours le mercredi après-midi)

Pour les lycées, il faut noter notre opposition au fait que le « 1 euro » par élève ne soit pas reversé automatiquement aux AS. En effet, il ne s'agit pas de corréler la présence d'une AS par établissement à sa « plus-value » qui n'est pas à démontrer. Il nous faut, au contraire, consolider les moyens qui permettent des projets ambitieux pour les élèves.

Enfin, il nous faut relever qu'à chaque instant, ont été remontées les difficultés de terrain qui contraignent les collègues et le fonctionnement des AS auxquelles la plupart des participants a adhéré.

Les représentants SNEP-FSU au CD UNSS 59

Mouvement intra académique 2021

Actualités dans l'Académie de Lille

Dans le contexte général de réduction des services publics et du renoncement du gouvernement de la priorité à l'éducation, la rentrée 2021 se traduira dans l'académie de Lille par la suppression de 194 postes toutes disciplines confondues dans le second degré alors que le nombre d'élèves augmente !
Ainsi, de très nombreux établissements subissent des suppressions de postes, alors que, de façon générale, les effectifs par classe sont en hausse, donc que les conditions de travail se dégradent, pour les personnels comme pour les élèves.

En ce qui concerne la discipline EPS, le bilan de la carte scolaire n'est pas encore connu mais il s'orientera certainement vers un solde négatif (pour rappel : - 8 postes EPS à la rentrée 2020 - 12 postes EPS à la rentrée 2019). Ainsi, le nombre de postes EPS en établissement offerts au mouvement 2021 sera problématique !
Il n'y aura pas assez de supports vacants en établissement pour affecter tous les participants obligatoires, c'est-à-dire les 63 entrants à l'inter 2021 et les enseignants d'EPS victimes d'une mesure de carte scolaire !

L'administration n'aura comme choix que d'offrir un poste de TZR à un nombre important de nouveaux entrants.

Les participants obligatoires auront malheureusement, un résultat qui pourra être décevant (poste de TZR alors qu'un poste fixe était espéré, postes à complément de service, recasement éloigné, traitement en extension...).
De nombreux TZR EPS (bénéficiant de la bonification stabilisation de 25 points/an) participeront sans doute au mouvement intra du fait des conditions dégradées du métier de remplaçant, de l'aspiration à être affecté sur un poste en établissement. Par conséquent, selon l'hypothèse que ceux–ci obtiendraient majoritairement un poste en établissement, nous invitons les collègues entrants qui ont un barème faible (24 points), à faire des vœux de zone de remplacement pour éviter l'extension sans qu'il soit possible d'évaluer quelles ZR ouvriront ou fermeront.

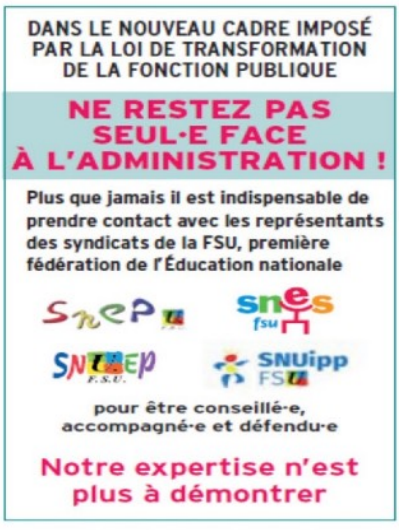

Dans sa stratégie d'affectation, le rectorat devrait globalement poursuivre sa politique de limitation de postes dans les ZR attractives, libérés par les collègues actuellement TZR qui obtiendraient un poste fixe, et les implanter dans les zones où l'administration en a besoin, c'est-à-dire la ZR Artois – Ternois qui est limitrophe de toutes les autres ZR et la ZR Hainaut – Cambrésis qui est peu demandée car excentrée.

Ces données augurent un mouvement EPS intra 2021 très tendu.

Le nouveau cadre imposé par la loi de transformation de la fonction publique, largement combattue par le SNEP et la FSU, a pour conséquence de retirer toute compétence aux CAPA pour ce qui concerne le mouvement des personnels. Depuis la mise en œuvre de la loi au 1er janvier 2020, le gouvernement isole les personnels par cette mesure, en les plaçant seul.e.s face à l'administration à chaque étape du processus de mobilité !

L'expérience des mouvements inter 2020 et 2021, intra académique 2020 n'a malheureusement fait que confirmer les craintes que nous exprimions : opacité dans les opérations de gestion, incompréhension des collègues, absence de marge de manœuvre pour proposer des améliorations dans le respect des règles du mouvement, illusion d'aboutissement des recours...
Les organisations syndicales sont enfermées dans un semblant de consultation.
Pourtant, ces dernières années, le paritarisme n'a cessé de démontrer son efficacité : augmentation du taux de satisfaction des demandeur/se.s de mutations, élaboration de règles plus justes et plus équilibrées, le travail des services de l'administration lui-même étant facilité par nos interventions !

Ce double contexte dans lequel se déroulera ce mouvement intra académique 2021 rendra bien sûr les mutations encore plus stressantes pour les participants concerné.e.s.

C'est pourquoi il est encore plus que jamais nécessaire de se rapprocher du SNEP-FSU pour faire sa demande de mutation, être conseillé.e, accompagné.e et défendu.e dans ses droits ! Ne soyez pas isolé.e.s dans ce parcours du combattant !
D. BLANCHARD

Mouvement INTRA Académique 2021

Dates	Opérations
19 MARS à 12h au 06 AVRIL à 8h	**SAISIE des VOEUX** sur SIAM ((via Eduline puis I-Prof) (https://eduline.ac-lille.fr) (25 voeux maximum portant sur un établissement, une commune, un groupe ordonné de communes, une zone de remplacement du département ou de l'académie, un département ou une académie; avec possibilité de préciser le type d'établissement.) Vous pouvez solliciter le souhait d'être affecté hors barème sur un poste spécifique (compétence requise section sportive scolaire, DNL, Arts Danse, CPD EPS). Dans ce cas, il faut, **au plus tard pour le 06 avril 2021 à 8h** : - participer au Mouvement Intra en formulant votre demande sur «SIAM via Eduline puis I-Prof» - formuler un ou plusieurs vœux précis spécifiques dans les premiers rangs de vos vœux et non panachés avec le reste de vos vœux du mouvement général le cas échéant, - saisir obligatoirement une lettre de motivation comprenant un texte différent relatif à chaque voeu spécifique formulé. - vérifier que votre CV est bien actualisé et ajouter en téléchargement le dernier rapport d'inspection (s'il existe) et la certification complémentaire DNL (selon le poste spécifique sollicité). **Rappel** : l'obtention d'un poste au mouvement spécifique fait perdre l'ancienneté de poste précédemment acquise dans un autre poste (y compris en cas de mutation au sein d'un même établissement).
06 AVRIL à 8h	Date LIMITE de dépôt des dossiers **au titre du handicap (agent et/ou conjoint de l'agent),** ainsi que **des dossiers médicaux pour enfant(s)** à envoyer par courrier à l'attention du Médecin Conseiller Technique de la Rectrice, Rectorat de Lille - 144 rue de Bavay – BP 709 – 59033 LILLE CEDEX
A partir du 07 AVRIL	**Réception du formulaire de confirmation de mutation** par mail à l'adresse que vous aurez renseignée lors de la saisie de la demande de mutation sur SIAM. Envoi du formulaire signé et accompagné des pièces justificatives numérotées. Les modalités de retour de confirmation et d'envoi des pièces justificatives seront définies dans la note de service rectorale à venir.
10 MAI	**PUBLICATION des VOEUX et BAREMES vérifiés par les services du rectorat** sur SIAM (via Eduline puis I-Prof)
Demande de RECTIFICATION de barème du 10 au 24 mai 2021, adressée exclusivement par https://eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue/ ET la doubler sur mvt2021@ac-lille.fr.	
24 MAI	**PUBLICATION des VOEUX et BAREMES définitifs** sur SIAM (via Eduline puis I-Prof)
15 JUIN	**PUBLICATION du résultat des affectations intra** sur SIAM (via Eduline puis I-Prof)

DEMANDES TARDIVES - MODIFICATIONS DES DEMANDES - ANNULATION

Date limite de réception au Rectorat DPE Bureau Gestion 5 **: A venir dans la note de service non parue à ce jour**

Pour les 3 types de demandes ci-dessus, seuls les motifs suivants peuvent être invoqués : Décès du conjoint ou d'un enfant, mutation du conjoint, Cas médical aggravé d'un des enfants.

RECOURS

Date limite de demande de RECOURS le 15 août 2021 au Rectorat - DPE par le biais du formulaire : https://eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue/

Recours contre une décision défavorable (agent non muté ou obtenant un vœu non formulé) :

afin d'être assisté par le SNEP-FSU, il faut préciser dans le cadre du recours, le nom du SNEP-FSU et le nom du représentant.

Recours Révisions d'affectation (Si vous n'avez pas obtenu votre 1er voeu, mais l'un de vos voeux du rang 2 à 25).

Dans ce cas, vous ne pouvez pas être assisté par une organisation syndicale, il s'agît d'un recours de droit commun.

DPE - Bureau de Gestion du mouvement et affectation des personnels titulaires & du remplacement
rue de Bavay - BP 709 - 59033 LILLE Cedex dpe-bg5@ac-lille.fr et mvt2021@ac-lille.fr
Discipline EPS : 03 20 15 64 63 et 03 20 15 64 42

TZR - STABILISATION en poste fixe

Les personnels nommés à titre définitif en ZR participant VOLONTAIREMENT au mouvement intra-académique et souhaitant obtenir un poste en établissement se verront attribuer une bonification de 25 points par an sur les vœux formulés (hors vœux ZR). Ces bonifications sont destinées aux TZR exerçant dans l'académie de Lille et pour les TZR entrants.

TZR - Procédure de rattachement des TZR

La phase d'ajustement a été supprimée par l'administration contre l'avis unanime des organisations syndicales. Par conséquent, il n'est plus possible de vérifier les procédures par les représentants du SNEP-FSU Lille. Les TZR n'ont donc plus de vœux de préférences à faire

La circulaire rectorale LILLE mutation intra 2021 précise :

« **Pour les nouveaux TZR,** le rattachement administratif est déterminé en fonction des besoins du service et dans la mesure du possible, en fonction des vœux effectués lors du mouvement.

Si vous êtes déjà TZR et que vous souhaitez changer d'établissement de rattachement, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse suivante https://www.ac-lille.fr/dialoguemouvement avant mi mai 2021.

Vous pourrez consulter votre nouveau rattachement sur i-prof à compter du **15 juin 2021.**

Les titulaires sur zone de remplacement sont affectés en remplacement ou en suppléance au plus proche de l'établissement de rattachement. »

Le SNEP-FSU Lille revendique pour les TZR la possibilité de formuler des préférences (remplacement à l'année ou remplacement de courte et moyenne durée) lors d'une phase d'ajustement rétablie et une affectation selon un barème concerté.

Fonctionnaire Stagiaire

Les stagiaires 2020/21 :

Ils se verront attribuer, à leur demande, **pour une seule fois et au cours d'une période de 3 ans, une bonification de 10 points sur tous les vœux** lors du mouvement intra-académique LILLE (hors vœu spécifique). Le choix d'utiliser cette bonification lors de la phase inter-académique implique son utilisation automatique lors de la phase intra-académique de la même année.

Les stagiaires 2020/2021 n'ayant pas utilisé la majoration de 10 points lors de la phase inter 2021 ne peuvent l'utiliser pour le mouvement intra 2021. Cette possibilité leur reste maintenue pour les mouvements 2022 et 2023.

Cette majoration de 10 points s'applique également pour les stagiaires 2018/19 et 2019/20 sous réserve de ne pas l'avoir utilisée lors des mouvements précédents.

Les personnels ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants des 1er et 2nd degrés ainsi que les ex-titulaires de la fonction publique ne peuvent bénéficier de la bonification stagiaire.

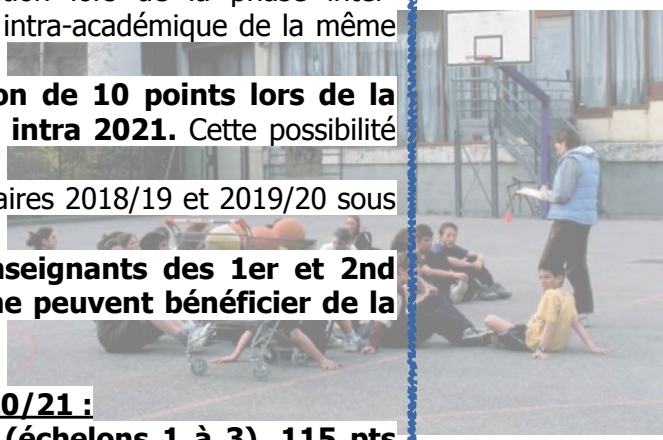

Les stagiaires ex-contractuels, ex-AED, ex-EAP, ex CFA 2020/21 :

Les stagiaires ayant bénéficié d'une bonification de **100 points (échelons 1 à 3), 115 pts (échelon 4), 130 pts (à partir du 5ème échelon)** en tant qu'ex-contractuels au mouvement inter académique 2021 la conserveront au mouvement intra-académique LILLE 2021 **uniquement sur les vœux larges non typés (groupement de communes, ZR, département, académie, toute ZR d'un département et académie).**

NOUVEAUTÉ
Mouvement INTRA 2021

LE VŒU PRÉFÉRENTIEL

Pour en bénéficier, il y a lieu d'exprimer chaque année de manière consécutive le même premier vœu large. En cas d'interruption de la demande ou de changement de stratégie, les points cumulés sont perdus.
Aucune pièce n'est à fournir.

L'ensemble des vœux larges, (COM, GEO ou DPT), dès lors qu'ils sont « tout type d'établissement » (c'est-à-dire sans restriction sur aucun type d'établissement), est susceptible de déclencher la bonification.

Le vœu large tout type sera considéré comme un vœu préférentiel dès lors qu'il ne sera pas précédé d'un vœu précis établissement (à l'exclusion des vœux SPEA poste spécifique qui ne sont pas pris en compte). En revanche, la présence, avant un vœu large « tout type d'établissement », d'un vœu large comportant des restrictions de types d'établissements n'empêche pas la comptabilisation de la bonification vœu préférentiel.

10 points sont attribués par an, à compter de la 2e année.

Cette bonification est plafonnée à l'issue de la 6e année consécutive, soit à hauteur de 50 points. Cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale.

FICHE syndicale SNEP-FSU de suivi et barème INTRA 2021

PROCÉDURE d' EXTENSION
mouvement INTRA 2021

Cette procédure s'applique aux personnels **qui n'ont pas eu satisfaction dans les vœux exprimés et qui ont obligation d'obtenir une affectation à titre définitif.**

La procédure part du premier vœu exprimé par le candidat. L'affectation se fera sur le poste (établissement ou ZR) le plus proche du premier vœu et auquel lui donne droit son barème.

Dans la procédure d'extension, les éléments de barème pris en compte sont :
- ancienneté de poste et ancienneté de service
- rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe ou situation de parent isolé - situation médicale ou au titre du handicap
- éducation prioritaire en sortie
- mutation simultanée avec lien.

MUTATIONS 2021 Consultez régulièrement notre site Internet

http://www.snepfsu-lille.net/wp rubrique Mutations

Liste Postes vacants Mouvement INTRA 2021 (à partir du 16/3 et mise à jour régulièrement)